Motion
« Non aux zéros éliminatoires aux concours exceptionnels »
VIII[e] congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action Toulouse

La CGT Educ'Action dénonce le scandale des 0 éliminatoires pour les concours exceptionnels.

A titre d'exemple, pour le CRPE session exceptionnelle, 875 postes n'ont pas été pourvus au niveau national dont 47 pour dans l'académie de Toulouse. Dans cette même académie, 300 places étaient annoncées. 309 candidats admissibles se sont présentés à l'oral. Seuls 253 candidats ont été reçus. Parmi ces candidats, la plupart avaient le nombre de points requis mais ont eu une note éliminatoire de 0.

Ces collègues qu'on a appelés les « contractuels » admissibles ont assuré pendant une année 1/3 de service de directeur, sur leur temps de décharge, avec une rémunération de 700€ ; ils ont dû en même temps préparer le Master 2 et l'oral du concours, ce qui représente une charge de travail considérable. Cette année de « formation » s'est faite par ailleurs dans des conditions difficiles : un tiers du budget en moins pour l'ESPE de Toulouse et un tiers d'étudiants en plus, avec pour conséquence des cours annulés, une désorganisation totale, des démissions de personnels…

De plus, les postes non pourvus vont manquer cruellement, dans un contexte de non remplacement récurrent, avec un recours de plus en plus important à la précarité.

La CGT Educ'Action affirme sa solidarité avec les mobilisations en cours des candidats éliminés du fait d'une note éliminatoire

La CGT Educ'action demande l'annulation des notes éliminatoires et exige que les candidats qui avaient le nombre de points requis soient reçus.

Elle réaffirme sa revendication d'un recrutement à l'issue de la licence avec 2 années de formation rémunérées validées par un master 2.

Elle dénonce les conditions actuelles de la formation ESPE et revendique une véritable formation digne de ce nom.